

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans résiliation dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Octobre 1876.

Chronique générale.

La session prochaine, qu'on estimait devoir être une session d'affaires, prendra, d'après l'avis d'un assez grand nombre de députés, un caractère politique beaucoup plus accentué qu'on ne paraît s'y attendre.

On lit dans la Patrie :

En présence de la nuée d'interpellations et de questions dont le ministère est menacé, M. Léon Say est décidé à demander, dès le début des travaux parlementaires, la discussion immédiate du budget, en faisant ressortir qu'il est indispensable que la Chambre des députés en ait terminé l'examen au commencement de décembre, si l'on veut que le Sénat ait le temps de le voter à son tour. Quant aux interpellations et questions, rien n'empêchera de les renvoyer à la fin de la session prochaine ou aux premiers jours de janvier, selon leur degré d'urgence.

M. le duc Decazes désire autant que possible qu'il n'y ait pas en ce moment d'interpellation publique à la Chambre sur les négociations auxquelles on pu donner lieu les affaires d'Orient. Nous savons de bonne source que le conseil des ministres a dû être saisi de cette question hier.

De grands efforts du reste sont tentés en ce moment pour amener entre les groupes parlementaires une entente afin de ne consacrer la session entière qu'à la discussion du budget. Déjà certains journaux dont disposent quelques députés ont été invités à modérer leur polémique et à atténuer les discussions irritantes auxquelles ont pu donner lieu différents faits politiques, administratifs ou diplomatiques.

Plusieurs préfets ont cru devoir faire connaître à M. le ministre de l'intérieur l'impression mauvaise généralement produite en province par les discussions ouvrières de la rue d'Arras.

Une proclamation de M. Jean David, encore maire d'Auch, à ses électeurs, est vivement critiquée par l'administration supérieure. Elle est d'ailleurs considérée dans tout le département du Gers comme une provocation publique à la haine et à la discorde.

La justice s'occupe maintenant sérieusement et partout de la falsification des vins. Dans un grand nombre de localités de province, des négociants en vins sont poursuivis par les parquets devant les tribunaux correctionnels.

Le gouvernement a été prévenu dès samedi dernier de la collaboration d'individus allemands dans plusieurs documents soumis aux commissions du Congrès ouvrier.

Plusieurs journaux ayant publié des articles injurieux contre les sœurs de charité ont été signalés à M. le ministre de la justice auquel des poursuites pour diffamation ont été demandées.

On lit dans la Gazette de France :

« Le conseil des ministres est tombé d'accord sur la solution qu'il convenait de donner à la question des honneurs funèbres à rendre aux membres de la Légion d'Honneur, pour éviter le renouvellement des incidents qui se sont produits aux obsèques de Félicien David et du colonel Monnet.

« Le conseil proposerait qu'à l'avenir ces honneurs soient rendus non plus à l'église ni au cimetière, mais à la maison mortuaire et la seulement.

« C'est samedi, chez M. Dufaure, en son château de Gillevoisin (Seine-et-Oise), que cette solution a été adoptée, après une vive discussion. »

Il est bon de remarquer que les ministres, au château de Gillevoisin, n'étaient point réunis « en conseil » et n'avaient par conséquent aucune détermination à prendre sur aucune question que ce fût.

Le château de Gillevoisin est la propriété de M. Dufaure, qui avait invité ses collègues à dîner. Au dessert on a causé politique, voire même honneurs funèbres si l'on veut, mais de là à « discuter » il y a loin, ce n'était ni le lieu, ni le moment.

M. Maichain, maire de Niort, vient d'être nommé inspecteur général des Enfants-Assistés de la Seine. Les journaux des Deux-Sèvres annoncent que M. Maichain a donné sa démission de maire de Niort.

PROTECTION DES ENFANTS.

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de condamner à 25 fr. d'amende le sieur Florentin, maroquinier, coupable d'avoir fait porter à un enfant âgé de treize ans un fardeau de seize kilos et demi.

On sait que, d'après le règlement du 13 mai 1874, la charge à faire porter par un enfant de douze à quatorze ans ne doit pas dépasser le poids de dix kilos.

Ainsi que plusieurs de nos confrères, nous avions dit qu'on avait invité le général Le Flô, ambassadeur en Russie, à regagner immédiatement son poste.

Il nous avait semblé assez étonnant que, dans un moment où d'aussi graves événements s'agitaient à Saint-Petersbourg, notre représentant fût absent et qu'il fût nécessaire de l'inviter à retourner à sa place. Eh bien, il paraît que notre ministre des affaires étrangères juge que M. Le Flô n'a rien à faire dans ce moment à Saint-Petersbourg, car la Patrie annonce qu'il est inexact que M. Decazes ait invité M. Le Flô à y retourner :

« Notre ambassadeur auprès du czar, qui se trouve aujourd'hui à Paris, doit bien retourner vers le 15 courant à Saint-Petersbourg, mais c'est précisément à cette époque qu'expire le congé qu'il avait obtenu. »

C'est fort heureux que le congé expire ce mois-ci, car autrement on ne sait vraiment quand M. le général Le Flô aurait repris possession de son poste : apparemment lors-

que toutes les affaires d'Orient auraient été finies. (Pays.)

L'ordre du jour du général Ducrot relatif au réserviste Joyeux occupe toujours les radicaux. Ne pouvant accuser le général ni d'avoir dépassé ses pouvoirs ni d'avoir fait une excursion sur le terrain politique, ils se sont avisés d'un nouvel expédient où l'on reconnaît toute leur bonne foi. Ils demandent comment le commandant du 8^e corps d'armée a eu connaissance de la lettre du réserviste, et insinuent que c'est par une violation du secret des lettres.

Les feuilles radicales oublient qu'elles ont les premières publié des fragments de l'épître du sieur Joyeux, et s'en sont armées contre le général Ducrot. La lettre connue, l'auteur ne devait pas tarder à l'être ; la gloire l'aura grisé, et il a parlé. Peut-être aussi ses parents, flairant une carotte — qu'on nous passe ce terme consacré — auront-ils envoyé l'argent que demandait leur fils à quelque officier, en lui faisant part de leurs doutes. Cela se fait continuellement.

Quelle que soit du reste l'explication qu'on adopte, personne ne croira à une insinuation plus absurde encore qu'elle n'est odieuse.

Le procès annoncé au nom de M^{me} la comtesse de Montijo, née de Pennaranda, demeurant à Madrid (Espagne), n'était pas une simple menace ; les Droits de l'Homme, le Siècle, le Courrier de l'Aisne, le Peuple, et peut-être quelques autres encore sont cités. Le Siècle et les Droits de l'Homme annoncent leur citation à comparaître devant la 10^e chambre du tribunal de première instance de la Seine pour le jeudi 9 novembre prochain. Voici le texte de l'assignation donnée à ce dernier journal :

« Pour :

« Attendu que, dans le numéro du journal les Droits de l'Homme du vendredi 29 septembre 1876, le sieur Guignard a publié un article diffamatoire contre la requérante, commençant par ces mots : « La naissance de l'ex-impératrice Eugénie, » et finissant par ceux-ci : « Charmante famille ! »

« Attendu que la diffamation est fondée sur des pièces et faits faux, tendant à entacher d'illégitimité la naissance des enfants de la requérante, et lui cause un grave préjudice.

» Par ces motifs :

« Voir faire application au sieur Guignard de la loi du 17 mai 1819 ;

« S'entendre condamner envers la requérante à des dommages et intérêts, à donner par état, qu'elle déclare vouloir verser à l'aisile des convalescents de Vincennes ;

« Voir ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans dix journaux de Paris et dix de la province, au choix de la requérante, en première ou deuxième page ;

« S'entendre condamner aux dépens, dans lesquels entrerenont les frais d'insertion.

« Le coût est de 20 fr. 80 cent. »

En réponse à M. Cernuschi, qui invoquait les « opinions anticatholiques » de M. Ruffoni, la Défense a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,
« J'ai lu, dans votre excellent journal, le télégramme où M. Cernuschi déclare que M. Lisabe Ruffoni, son ancien collègue à

l'Assemblée de la République romaine en 1849, avait toujours depuis lors « professé des opinions anticatholiques, » et que c'est pour cela que lui, Cernuschi, avait mis pour condition à l'octroi de la demande de M^{me} veuve Ruffoni que l'enterrement se ferait civilement.

« Je n'ai point à examiner si M. Cernuschi, comme il l'ose dire, « a bien fait ; » mais je tiens à déclarer que ce banquier a commis une très-grosse inexactitude, en prétendant que Ruffoni avait continué de professer des opinions anticatholiques. Cette assertion prouve, monsieur le directeur, que, devenu très-riche, M. Cernuschi avait rompu toute espèce de relations avec Ruffoni, dont la situation était on ne peut plus précaire.

« Tout le monde, à la Bibliothèque nationale, savait que Ruffoni, l'ancien secrétaire de Mazzini, avait absolument abjuré les sentiments anticatholiques dont le carbonarisme l'avait infecté. Que de fois ne nous a-t-il pas exprimé, les yeux mouillés de larmes, les remords que lui causaient certains entraînements de jeunesse ! Comme il s'indignait au souvenir des actes de certains complices de l'assassinat de Rossi ! Avec quel respect ne parlait-il pas du vénérable Pie IX !

« Le retour à la foi de cet excellent homme était si profond, si sincère, que l'hiver dernier, atteint d'une bronchite, il priait l'aumônier d'un des lycées de Paris, lecteur assidu de la Bibliothèque nationale, de lui donner son adresse, afin, disait-il, de le faire appeler dès que besoin serait.

« Ce que je vous raconte ici, monsieur le directeur, vingt personnes le peuvent attester avec moi.

« Libre, maintenant, à M. Cernuschi, l'anticatholique, de se glorifier de l'acte d'intolérance abominable dont il s'est rendu coupable envers la veuve du pauvre Lisabe Ruffoni. L'opinion publique fera justice.

« Veuillez agréer, etc.

« Un employé de la Bibliothèque nationale. »

Nouvelles militaires.

On sait que les jeunes soldats de la seconde portion de la classe de 1875 doivent, en vertu d'un vote récent de la Chambre des députés, passer un an, au lieu de six mois, sous les drapeaux.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser, à la date du 18 septembre 1876, aux dépôts de recrutement, les instructions nécessaires pour la répartition, dans chaque subdivision de région, des hommes faisant partie de cette classe.

On sait que depuis notre nouvelle loi militaire le cadre de nos sous-officiers laisse beaucoup à désirer. On a cherché à remédier à cet état de choses en créant pour les sous-officiers libérés des emplois civils. Rien n'a fait. Les sous-officiers, aussitôt leur congé terminé, partent dans leurs foyers, sans même solliciter le moindre emploi civil.

Le sous-officier, qui est le pivot sur lequel se meut le régiment tout entier, ne restera au régiment que lorsqu'il verra revenir l'ancienne loi qui accordait la prime de rengagement. Plusieurs chefs de corps ont, à cet effet, la même opinion, et un questionnaire dans ce sens vient d'être adressé à tous les chefs de corps, afin de remédier dans le plus bref délai possible à cette pénurie de bons sous-officiers.

COMMUNE DE DOUÉ-LA-FONTAINE (avenue de la station).

Table listing land parcels in Doué-la-Fontaine (avenue de la station) with columns for parcel number, owner name, and area.

COMMUNE DE SOULANGER.

Table listing land parcels in Soulangier with columns for parcel number, owner name, and area.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-CHATELAISSON.

Table listing land parcels in Saint-Georges-Chatelaisson with columns for parcel number, owner name, and area.

COMMUNE DE TIGNÉ.

Table listing land parcels in Tigné with columns for parcel number, owner name, and area.

COMMUNE DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Table listing land parcels in Martigné-Briand with columns for parcel number, owner name, and area.

Le Mandataire de la Compagnie.

V. BACQUET.

Main table listing land parcels with columns for parcel number, owner name, and area.

Table listing land parcels with columns for parcel number, owner name, and area.

Table listing land parcels with columns for parcel number, owner name, and area.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Adrien Berger, ancien secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur, est décédé à Angers dimanche soir dans sa 74^e année, après une longue et douloureuse maladie.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin, à l'église Saint-Joseph. Un service funèbre sera célébré le samedi 4 novembre à la même église.

M. Adrien Berger était le père de M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire pour la circonscription de Saumur.

EXAMENS DU BACCALAURÉAT.

Nous croyons savoir que deux sessions d'examen auront lieu à Rennes pour les candidats au baccalauréat.

L'une s'ouvrira le 25 octobre; elle est exclusivement réservée aux aspirants au volontariat.

L'autre s'ouvrira le 30 octobre pour les aspirants de toutes les catégories.

Le registre d'inscription sera ouvert, le 12, à Rennes.

LA RÉCOLTE DU BLÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous trouvons dans l'*Echo agricole* un tableau raisonné de la récolte du blé de 1876 en France. Nous extrayons de ce travail aussi intéressant qu'utile les renseignements suivants relatifs à notre département :

Maine-et-Loire.

Arrondissement de La Flèche, Baugé, Saumur et partie d'Angers. Terrain : alluvion dans la vallée de la Loire, crétaqué avec grès vert sur les plateaux. Surface ensemencée : 400,000 hectares, assolement triennal avec blé sur fèves ou autres légumes en vallée; blé sur jachère, pommes de terre ou trèfle en grande et moyenne culture dans l'arrondissement de Saumur; triennal dans l'arrondissement de Baugé avec blé sur jachère, sainfoin en pommes de terre en sol ordinaire, blé sur chanvres en bonnes terres.

Situation en 1876 : Rayon de Saumur, blés gris et blés bleus les plus répandus, ensuite blés rouges, blés communs et un peu de blé Poulard laissant un peu à désirer en terre maigre au début du printemps; beaux ailleurs; très-propres en général; floraison dans d'excellentes conditions; paille plutôt courte; quelques champs versés; épi beau, assez plein, rendant environ 48 hectolitres d'un grain jaune lisse superbe sans être bien gros, pesant au moins 80 kil.

Moyenne de 1876 : 47 hectolitres.

Rendement brut approximatif : 4,700,000 hectolitres.

Arrondissement de Segré, Cholet et partie d'Angers. Terrain sablonneux, léger, à sous-sol granitique et schisteux, où la chaux manque. Surface ensemencée : 80,000 hectares, assolement triennal dans ceux de Cholet et d'Angers; blé sur choux et navets.

Situation en 1876 : Bonne levée des froments, hiver pluvieux, printemps froid, puis beau; été très-chaud; végétation superbe au sortir de l'hiver; floraison par temps doux; épi nourri; champs propres; moisson favorisée par temps magnifique; gerbe lourde; rendement au-delà de ce qu'on espérait; grain très-beau, pesant 80 kil.

Moyenne de 1876 : 45 hectolitres.

Rendement brut approximatif : 4,200,000 hectolitres.

Dans le même travail, nous relevons encore les lignes suivantes sur la récolte du blé pour toute la France :

« La surface ensemencée de blé qui était de (chiffre officiel) 6,946,984 hectares en 1875, est réduite approximativement à 6,633,000 hectares en 1876.

» Le rendement des blés en 1876 a atteint le chiffre de 93,355,000 hectolitres. La qualité de ces blés, comme poids et comme constitution du grain, est exceptionnellement belle.

» Dans certains départements de grande production, les blés qui, en 1875, pesaient 73 à 74 kilos à l'hectolitre, en pèsent de 78 à 84 kilos en 1876. Cet écart est dans quel-

ques départements 82 à 84 kilos contre 70 à 72 en 1875.

» L'addition du rendement en quintaux métriques pour toute la France est de 73,327,860, c'est-à-dire inférieure seulement de un million à un million et demi de quintaux sur le poids total de la récolte de 1875.

On écrit de Saint-Laurent-des-Autels, arrondissement de Cholet, à l'*Etoile*, d'Angers :

« J'ai reçu lundi, du château de la Haie, un oiseau trouvé la veille par M. Emmanuel Le Bault, sur la commune de Landemont. C'est le *Thalassidrome Océanien* (*Procellaria Oceanica-Wilsoni*).

» D'après Déglard, cette espèce, qui habite le golfe du Mexique, les côtes du Chili, du Brésil et des Etats-Unis, ne se montre qu'accidentellement dans les mers d'Europe. Deux individus adultes furent pris, en décembre 1854, par un capitaine caboteur, dans le golfe de Gascogne.

» Le sujet qu'on m'a remis a été sans doute entraîné jusqu'ici par la tempête de samedi. C'est, je crois, la première fois que sa présence est signalée en Anjou.

» J'espère que vous voudrez bien porter ce fait à la connaissance des nombreux amis que l'Ornithologie possède en Maine-et-Loire. »

Chinon. — On lit dans l'*Indépendant*:

Un cordonnier chantant du matin jusqu'au soir
Que c'est merveille de le voir,
Merveille de l'ouïr et faisant des passages
Plus content qu'aucun des sept sages...

Enfin un cordonnier de Chinon, aimable et gai comme celui que dépeint le bon Lafontaine dans l'une de ses fables, vient de faire un beau rêve.

Un de ces derniers jours, à son lever, les yeux encore à peine ouverts, il reçoit avec une profonde révérence du facteur la bonne nouvelle suivante : Le numéro d'une obligation de la ville de Paris dont il était porteur était sorti au dernier tirage gagnant un lot de *Dix mille francs*.

En félicitant cet heureux du sort, nous souhailons à tous nos lecteurs, possesseurs d'obligations, une aussi bonne chance.

Tours. — Lundi matin, un homme a été trouvé mort sur la voie ferrée, entre Fondettes et la Membrolle; un des trains de nuit l'avait tué.

On suppose que c'est le nommé Pichonnière (Joseph), âgé de 63 ans, scieur de long, demeurant à Pont-de-Ruan, marié, sans enfants, venu à Tours la veille pour acheter des outils.

Nantes. — Dimanche a eu lieu, au champ de manœuvres du Petit-Port, la grande revue passée par le général Lallemand, commandant le 14^e corps d'armée. Favorisée par un temps magnifique, cette revue avait attiré une foule immense de promeneurs et de curieux.

A 1 heure 1/2, toutes les troupes de la garnison de Nantes étaient placées sur le champ de manœuvres, l'infanterie en avant, formant une ligne de bataille qui s'étendait dans toute la longueur du terrain, derrière elle les voitures du train des équipages, puis l'artillerie, les soldats du train, les infirmiers, les soldats d'administration et enfin les dragons.

A 2 heures, le général en chef arrive, escorté du général Lebrun, commandant les troupes de la revue, du général de Kerhué, commandant la cavalerie, du général Clémour, chef de l'état-major général.

Les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, et le général, suivi de tout son état-major, commence l'inspection. Il passe devant et derrière les lignes, et lorsqu'il a fini, il vient se placer devant le front des troupes pour le défilé.

Ce défilé a été très-beau et s'est exécuté avec beaucoup d'ordre et de précision, il s'est terminé par l'escadron de dragons qui est passé au pas de charge.

Le général a quitté le champ de manœuvres et les troupes sont rentrées dans leurs cantonnements respectifs. On évalue le nombre des soldats à environ 4,000.

Alors la foule s'est répandue dans le camp, ouvert ce jour-là à tout le monde. C'était pour beaucoup un spectacle tout nouveau de voir ces tentes avec leur installation. Et puis, il faut dire que le camp avait pris

son grand air de fête. Des drapeaux flottaient aux tentes; des bouquets, de la verdure, des ornements de tout genre, ornaient l'entrée de chaque tente.

Le troupière français s'était révélé dans cette circonstance avec toute sa gaieté, sa bonne humeur et son entrain. Certaines inscriptions attiraient surtout les curieux : ainsi, à l'entrée du camp, on allait voir le *Restaurant du pou volant*, où, dit l'affiche, on faisait des distributions de rata. — Les cuisines étaient très-visitées.

« Comment, disait une dame, c'est ça la gamelle ? — Oui, ma petite mère, répondait le cuisinier, et regardez-moi le camarade, en quel état ça l'a mis ! » Or, le camarade était un soldat gros et gras qui mangeait sa soupe à la porte de sa tente.

« Militaire, disait une autre, vous êtes bien couchés, n'est-ce pas ? — Oh ! oui, madame, on change nos draps deux fois par mois. » La dame, jetant un coup d'œil sous la tente, s'écria toute stupéfaite : « Oh ! c'est de la paille ! » (*Espérance du peuple.*)

Une chasse bizarre et émouvante a eu lieu la semaine dernière dans la rivière de Saumon, entre les communes de Bain et de Baucé (Ille-et-Vilaine).

Un loup de très-grande taille ayant passé près des habitants de la commune de Baucé qui coupaient du blé noir, les hommes se sont armés de morceaux de bois les plus gros qu'ils ont pu trouver et ont poursuivi l'animal en criant : Au loup ! avec toute la force de poumons que possèdent nos vaillants paysans bretons.

Le loup a descendu précipitamment le coteau, et, sur le bord de la rivière, il s'est trouvé cerné par ceux qui le poursuivaient; il a pris alors son parti en brave et s'est jeté à l'eau; mais il comptait sans les habitants du village de Pitois, lesquels, aux cris de leurs voisins de Baucé, s'étaient aussi armés de triques et de leviers et attendaient le fuyard sur l'autre rive.

La rivière a, en cet endroit, 15 ou 20 mètres de largeur; elle est profonde, les rives sont à pic; monseigneur le loup voulant aborder a été reçu par une grêle de coups de bâtons. Dans cette situation critique, le mangeur de moutons s'est efforcé de retourner d'où il venait; mais les gars de Baucé lui ont fait le même accueil.

Cette chasse singulière a duré deux heures, au bout desquelles le malheureux loup, congestionné par les coups de bâtons qu'il avait reçus sur la tête, a fini par se noyer.

On lit dans l'*Univers*:

Un de nos abonnés nous écrit pour nous signaler les abus déplorables dont les pauvres enfants que l'on met en nourrice sont les malheureuses victimes. Il nous cite sa propre expérience :

« Marié depuis 1868, nous dit-il, en 1874 naissait mon quatrième enfant. Ma femme avait nourri les trois autres, et nos occupations professionnelles s'ajoutant aux soins que réclamaient ces enfants, nous avions mis le quatrième chez une nourrice qui était, au dire de la sage-femme, une bonne nourrice.

» J'allais le voir environ chaque mois; au bout de trois ou quatre mois, voyant que mon enfant ne se développait pas, je fis part de mes inquiétudes à la nourrice, qui avait toujours une histoire de fièvre ou de dents à me raconter pour expliquer le mauvais état de mon enfant; mais à sept mois, ne voyant aucune amélioration, je le retirai.

» Je le fis voir à un médecin, qui me dit que mon enfant avait eu faim depuis longtemps et qu'il n'avait jamais eu de lait en suffisante quantité pour se nourrir. Nous l'avons soigné pendant un an, et malgré les soins les plus assidus notre enfant est mort il y a deux mois. Ce n'est malheureusement pas le seul cas à constater, car rien que dans notre petite localité il y en a eu cinq ou six dans ces derniers temps.

Notre correspondant voudrait que dans chaque canton il y eût un médecin chargé d'inspecter les enfants en nourrice. Nous nous faisons volontiers l'écho de son vœu, car il y aurait peut-être là un palliatif à l'effroyable plaie des nourrices mercenaires.

Les cors aux pieds. — Une femme n'avoue jamais qu'elle a des cors, elle se contente de souffrir en silence. C'est entendu, madame, vous n'avez pas de cors; mais si votre mari en a, cela n'a rien d'extraordinaire, — un

homme ! — conseillez-lui le système suivant :

Règle générale : on n'enlève jamais le cor avec un instrument tranchant, mais toujours à recommencer. Voici notre mode :

Prenez un bain de pieds et enlevez avec l'ongle toute la partie saillante du cor. Prenez un crayon de nitrate d'argent, mouillez-en le bout et promenez-le, en appuyant légèrement, sur toute la surface de l'épiderme endurci et même un peu au-delà de l'épiderme sain. Il ne faut pas que cette opération dure plus d'une minute.

Laissez le pied à l'air cinq minutes environ. Dix ou douze jours après, autour du cor il y a un cercle noir qui peut à peu près se détacher avec les doigts; exercez une légère traction avec les doigts, comme si vous voulez enlever une peau morte, le cor vient à vous sans douleur, et à peine, quand vous aurez à enlever le milieu de la circonférence c'est-à-dire le cor lui-même, ressentirez-vous une légère piqûre, et vous serez débarrassé d'une souffrance gênante.

Dernières Nouvelles.

On annonce l'insertion à l'*Officiel* du décret de convocation des Chambres pour le 30 octobre.

La Porte n'a point encore répondu à la demande de l'Angleterre. Sir Eliot, pour ménager les susceptibilités ottomanes, a proposé au Divan, — non point un arrangement, mais un mot impliquant la reconnaissance des Serbes comme belligérants, — mais une trêve d'un mois.

On n'est pas sûr encore du consentement de la Turquie, quoiqu'il y ait une sorte de folie à refuser ce que l'Europe entière demande, surtout quand une acceptation n'est gagée à rien pour l'avenir.

Raguse, 10 octobre. Dervisch-Pacha a attaqué hier les Monténégrins à coups de canon et occupé sans résistance la colline de Visokaa sur le territoire de la principauté. Moutchar-Pacha a pris hier quatre tranchées monténégrines sans pouvoir avancer. Il est encore aujourd'hui retranché à la frontière, sur le mont Kosivac, à trois heures de Gradowo.

On télégraphie, le 9, de Raguse, à la Gazette de Francfort :

« Les Monténégrins ont remporté hier de grands avantages sur les Turcs, mais ont dû cesser le combat à cause de l'obscurité. Les populations monténégrines sont très-excitées contre les Turcs à cause de la violation de la suspension d'armes.

» Le prince Nikita a déclaré au conseil d'Angleterre qu'il combattrait maintes fois jusqu'à la dernière extrémité. »

Pour les articles non-signés : P. Godet.

Chronique Financière.

Bourse du 10 octobre 1876.

Les recettes générales vendent 420 fr. de rente 3 0/0 et 4,560 de rente 5 0/0. Les fonds anglais arrivent en hausse de 1/16 à 96 1/4. Le 5 0/0 ouvre à 106.25, atteint 106.35 et retombe à 106.25. Le 3 0/0 fait 71.55, 71.65 et 71.55. L'Italien 75.55, 75.60 et 73.60. A deux heures, le marché devient moins actif, les offres plus nombreuses. Les actions des établissements de crédit sont délaissées, le Foyatier à 740, la Banque de Paris à 4,060, le Crédit lyonnais à 586.25, 588.75; Crédit mobilier 177, mais baissé sur hier; Banque franco-hollandaise également en baisse à 362, Banque ottomane 373. Les chemins de fer donnent lieu à peu de transactions: Nord 1,275, Lyon 1,025, Orléans 1,065. En banque, le 5 0/0 turc et l'Egyptienne restent aux environs des cours d'hier: Turc 12.10, Egyptienne 215. En clôture, aucun nouveau renseignement n'étant venu confirmer les bruits d'armistice qui avaient couru, toutes les valeurs sont offertes: 3 0/0 71.45, 5 0/0 106.12, Turc 11.95. — ERIC.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAMANNES.

Lundi 16 octobre 1876.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Delacour et Hennequin. Le succès de cette pièce lui a valu 250 représentations à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.